



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Référence
13_2024

Objet de la délibération
Vote du Prix de l'Eau et Redevance d'Assainissement 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
12/02/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 06/03/2024

Et

Publication ou notification du :
07/03/2024

L'an 2024 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice, GAVAZZI Romain à M. ANTOINE Jérôme

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Vote du Prix de l'Eau et Redevance d'Assainissement 2024**

Malgré l'augmentation du prix de l'Eau 2024 du SEPA de 20% et du maintien du taux du Livret A (Base du taux du prêt assainissement), Le Maire propose de ne pas augmenter les prix de l'eau et de la redevance assainissement dans ce contexte d'inflation.

Proposition :

Prix de l'eau : 2,75€/m3

Prix de la redevance d'assainissement : 3€/m3

Tarifs gros consommateurs :

les premiers 500m3 : 2,75€/m3

au-delà de 500m3 : 2€/m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2024
Le Maire
François DENEUX